

QUARANTAINES ET LAZARETS EN MEDITERRANEE



Daniel PANZAC a fait une conférence au C.D.T.M., le 24 janvier, sur "les épidémies en Méditerranée, 17ème et 19ème siècle, histoire et géographie des quarantaines et lazarets ou la naissance d'un système sanitaire international".

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| - Naç uib Mahfouz, entre le Pharaon et le Prophète-- 2 | - Bicentenaire de la Révolution Française ----- 6 |
| * Extraits du discours de Stockholm | * La préparation des Etats-Généraux |
| - A lire ou à connaître ----- 3 | * l'Histoire de la Révolution Française de Jules Michelet |
| * Livres en arabe | - Conférence de Gilles Kepel ----- 7 |
| - Chronologie | * Les Banlieues de l'Islam |
| * La Tunisie au jour le jour ----- 4-5 | - Les Sciences humaines et sociales en février ----- 8 |
| | * Conférences et rencontres du C.D.T.M. |
| | * A l'affiche |
| | * Pour information |

NAGUIB MAHFOUZ, ENTRE LE PHARAON ET LE PROPHÈTE

Extraits du discours de Stockholm

Mesdames, Messieurs,

Je remercie d'abord l'Académie Suédoise, et le Comité Nobel qui en dépend, de s'être aimablement penchée sur ma patiente persévérance et je vous prie de bien vouloir accepter mon discours formulé dans une langue inconnue par la majorité d'entre vous, mais c'est elle qui est la véritable lauréate ; il est donc un devoir que ses mélodies se propagent dans votre oasis de civilisation pour la première fois, et j'ai grand espoir qu'elle ne soit pas la dernière...
... Messieurs,

Un correspondant d'un journal étranger au Caire m'a informé qu'au moment où l'on annonçait mon nom vainqueur du prix, le silence s'installait, et de nombreuses personnes se sont demandées qui j'étais. Permettez-moi alors de me présenter avec l'objectivité que permet la nature humaine.

Je suis le fils de deux civilisations qui se sont liées par un mariage heureux dans une des époques de l'histoire ; la première a sept mille ans et c'est la civilisation pharaonique, et la seconde a quatorze siècles et c'est la civilisation islamique. Je n'ai peut-être besoin de présenter aucune des deux civilisations à nul d'entre vous, vous qui appartenez à l'élite et aux gens de science, mais il n'y a pas de mal à les rappeler sur le ton de la confiance maintenant que nous faisons connaissance.

De la civilisation pharaonique, je ne dirai rien des invasions et de la consolidation de l'empire, cela fait partie des vaines fiertés, ... je ne dirai rien non plus de sa quête de Dieu tout puissant et de son accession à l'aube de la conscience humaine... <étant sûr>... que vous avez tous entendu parler de la vie d'Akhenaton ; je ne dirai rien de ses réalisations dans le domaine de l'art et de la littérature ni de ses édifications célèbres des pyramides, du Sphinx et de Karnak ! Celui qui n'a jamais eu la chance de voir ces ruines a dû lire à leur propos ou en contempler les photos. Laissez-moi présenter cette civilisation sur le mode du conte puisque les circonstances ont voulu que je sois un conteur ; je vous prie d'écouter ce fait historique et reconnu.

D'après les papyrus, une rumeur selon laquelle une relation coupable se serait développée entre quelques femmes du harem et hommes de la cour, serait parvenue aux oreilles de l'un des pharaons ; l'on s'attendait à ce qu'il fasse exécuter tout le monde, ne dérogeant pas ainsi à l'esprit de son époque, mais il appela à ses côtés l'élite des hommes de loi, leur demandant d'enquêter sur le bien fondé de cette rumeur, leur disant qu'il voulait la vérité pour juger avec justice. Ce comportement est, à mes yeux, plus noble que l'édification d'un empire ou que la construction des pyramides ; il illustre le dépassement du faste et de la richesse opéré par cette civilisation. Cet empire s'est évanoui et n'est plus qu'un élément du passé et les pyramides vont disparaître un jour ; mais la vérité et la justice demeureront tant qu'il restera à l'humanité un cerveau doué d'aspirations et une conscience qui palpite.

De la civilisation islamique, je ne dirai rien de son appel à la formation d'une unité humaine dans l'espace du Créa-

teur, fondée sur la liberté, l'égalité et le pardon ; je ne dirai rien non plus de la grandeur de son prophète, consacré par nombre de vos savants, comme la plus haute personnalité de l'histoire de l'humanité ; rien non plus de ses conquêtes qui ont implanté des milliers de minarets appelant à l'adoration dans la piété et le bien, dans un espace qui s'étendrait des bordures de l'Inde et de la Chine jusqu'aux frontières de la France ; ni de la fraternité, qui s'est développée en son sein, entre les religions et leurs éléments, en une tolérance que l'humanité n'avait pas connue avant et inégalée depuis ; je vous la présenterai par le biais d'une situation dramatique qui résume une de ses principales caractéristiques. Dans l'une des ses victorieuses batailles contre la nation byzantine, elle a rendu la liberté aux prisonniers contre un stock de livres sur la philosophie, la médecine et la mathématique, prouvant la valeur accordée à l'humanisme, dans sa quête de la science et du savoir, et ce, alors que le demandeur appartenait à une religion monothéiste et que l'objet de sa demande consistait en livres païens.

Messieurs,

Mon destin était de naître dans le giron de ces deux civilisations et de me nourrir de leur littérature et de leur art, puis, de m'abreuver de votre riche et séduisante culture.

Inspiré par celles-là - et y mêlant mes propres sentiments - les mots me sont venus et ont eu la chance de mériter l'attention de votre honorable Académie, couronnant mes efforts de ce prix Nobel. Je lui présente mes remerciements en mon nom propre, et au nom des disparus qui ont fait la gloire de ces deux civilisations...

(Extraits du discours reproduits par le quotidien Saoudien "Asharq Al-Awsat" du 9 décembre 1988. Trad. A. FINAN)

La définition que donne Naguib Mahfouz, dans son discours de Stockholm, de sa personnalité - ou, si l'on préfère, de son identité - culturelle et littéraire, constitue la meilleure réponse à ceux qui prennent occasion de ce prix Nobel accordé à un écrivain arabe - et à la langue arabe - pour répéter les phrases convenues sur l'origine "désertique" de la culture arabe, sur sa "bédouinité" constitutive, (et aussi, on l'entend parfois, sur l'incapacité foncière de la langue arabe à rendre compte du monde sensible et concret).

Que dit en effet le romancier égyptien, à sa manière modeste et souriante de conteur ? Que son égyptianité - ou son arabité littéraire, si l'on veut - se compose de deux éléments fondamentaux, le pharaonique étroitement associé à l'idée de justice, et l'islamique, défini par un rapport particulier à l'Écriture, aux livres. Il est intéressant de constater que, pour Mahfouz, ces deux composantes de sa culture ne sont pas données comme des strates historiques successives, comme une sédimentation nationale en quelque sorte, mais bien plutôt et de façon plus dynamique et plus vécue, comme des éléments permanents, organiques, constitutifs d'une personnalité collective, et nécessaires notamment à son expression littéraire.

Il conviendrait d'en finir - et c'est ce que nous dit le lauréat s'adressant, à cette occasion, aux hommes de culture du monde entier - il faut rompre avec une vision réductrice, et au fond méprisante, de la culture arabe, et si justice lui est faite, enfin, par l'attribution de ce prix, les Arabes eux-mêmes doivent cesser de pratiquer le "dhulm" à l'égard de leur propre histoire, de leur propre identité.

Luc BARBULESCO

A LIRE OU A CONNAITRE Livres en arabe

LAABI (Abdellatif). - Hurkat al as'ila : hiwar <La brûlure des interrogations : dialogue>. - Casablanca : Ed. Toubkal, 1986. - 113 p.

Abdellatif Laabi nous présente, avec la fougue qui le caractérise, son point de vue sur des sujets que certains considèrent encore comme tabous ; il nous parle de la condition de la femme au Maghreb, de la prison et de ses conséquences sur les personnes et les peuples.

C'est une occasion pour lui de pousser ses lecteurs à discuter les textes, tous les textes, et ne pas les considérer comme intangibles, drapés du voile du sacré et frappés du sceau de la vérité.

MAJDOUB (Béchir). - Al-Zurf wal zurufa' bil Hijaz fil 'asra Amawi <L'Humour et les humoristes à l'époque Omeyyade>. - Tunis : Maison Turki, 1988. - 146 p.

L'Humoristique, phénomène social enraciné dans la civilisation arabe musulmane a connu bien des périples à travers les siècles et risquait de disparaître et de s'éteindre.

Béchir Majdoub fait oeuvre de conservation en nous proposant à travers la lecture de son livre une étude approfondie de l'humour qui a vu son épanouissement au Hijaz à l'époque Omeyyade. Il nous présente l'humour en tant qu'art obéissant à des règles propres, et les humoristes comme des artistes dotés d'un pouvoir de création et d'invention qui les distingue du reste des humains, faisant de certains d'entre eux des personnes dont la compagnie est recherchée dans les salons mondains. Béchir Majdoub classe les humoristes par genre, et démontre le rôle de la femme dans le développement de l'humour.

DARWICH (Mahmoud). - Ward akal : shi'r <Des fleurs en moins : poésie>. - Casablanca : Les éd. Toubkal, 1986. - 109 p.

Le poète palestinien pleure notre planète Terre rendue méconnaissable par la violence qui la traverse quotidiennement et qui ne produit plus les fleurs du temps de jadis. Il nous décrit les problèmes de l'homme à travers des poèmes mélancoliques, sans désespoir pour autant, rêvant d'un avenir plus calme et fleuri pour l'humanité.

GUIGA (Tahar). - Al Sakhra al-'alia : recueil de nouvelles <La haute roche>. - Tunis : Ed. Turki, 1988. 125 p.

S'inspirant des contes que son père lui racontait dans son enfance et y mêlant son expérience personnelle, Tahar Guiga nous propose ce recueil de nouvelles, traitant de prédication et de sagesse en une foule de préceptes et de maximes.

BEN JELLOUN (Tahar). - Laylat oul kadr : riwaya <La nuit sacrée : roman>. - Casablanca : Ed. Toubkal, 1987. - 150 p.

Cette maison d'édition, Toubkal, en faisant traduire en langue arabe, des écrivains arabes francophones, offre aux lecteurs arabophones l'occasion de goûter aux plaisirs de la redécouverte de leur patrimoine et de leurs contes, dont Tahar Ben Jelloun s'était fait l'écho, dans leur langue originelle. C'est donc en arabe que l'on peut lire le dernier volet de la vie de l'enfant de sable, la vie d'Ahmed.

AL-GHITANI (Jamil). - Awrak chab 'Acha Mounzou Alf 'Am <Mémoire d'un jeune homme d'il y a mille ans>. - Beyrouth : Dar Al Masira, 1980. - 96 p.

C'est en 2980, ou à une période voisine, qu'étaient découverts par hasard, des billets, des notes, des coupures de journaux, des extraits de livres et documents divers, soigneusement gardés par un jeune homme ayant vécu la dernière guerre menée contre un petit pays, Israël, un millénaire plus tôt. Par petits bouts, les déliés de l'imagination et du rêve, finissent par combler l'espace laissé vacant par les pleins, par ces papiers mis à plat, en un puzzle de la mémoire dont nombre de pièces se seraient envolés avec le vent.

TOULI (Ahmed). - Béchir Kheraief : Hayatouhou wa riwayatouhou <sa vie et ses oeuvres>. Tunis : Ed. Bouslama, 1988. - 95 p.

La fin de la deuxième guerre mondiale a vu l'apparition du roman tunisien, qui s'est épanouit après l'indépendance de la Tunisie grâce aux écrits de quelques auteurs comme Béchir Kheraief, Mohammed Aroussi Metoui, Amor Ben Salem, Abdelmajid Attia, mettant en scène, à travers leurs romans, le peuple tunisien.

Béchir Kheraief (10.4.1917/18.12.1983), nous a laissé des textes allant dans ce sens. On remarque dans ses romans la précision de la situation qu'il dépeint, circonscrite dans le temps et dans l'espace, à la période du protectorat français en Tunisie, s'intéressant particulièrement aux classes prolétaires du sud. Ses écrits s'apparentent au genre classique considérant le roman en tant que récit linéaire. Il donne au dialogue une place prépondérante et c'est par ce biais qu'il décrit les personnages, les lieux et qu'il nous relate la marche des événements. Le dialogue de Kheraief a une autre caractéristique ; il est en arabe dialectal, Kheraief étant le premier auteur tunisien à mettre à l'honneur cette langue, afin de rendre au roman un caractère de réalisme accru.

Sarra REGAIA

CHRONOLOGIE

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR

JANVIER 1989

28 décembre Justice : Examen du rôle du Tribunal Administratif. Une chambre spéciale, dite Chambre des Affaires Administratives, pour le recours des partis politiques est créée. Elle se prononcera sur les refus d'autorisation des partis politiques.

Finance : La Chambre des Députés entame l'examen du projet de loi de finance pour l'année 1989, qui a pour objet de maintenir le pouvoir d'achat. Une subvention de 188 millions de dinars a été ainsi allouée à la Caisse Générale de Compensation. Aucun impôt nouveau n'a été créé. Les agriculteurs bénéficieront de certaines exonérations. La vignette automobile ne sera pas augmentée.

29 décembre Médecine : Une nouvelle grille des indemnités de garde dans le secteur hospitalier a été promulguée. Les nouveaux tarifs sont les suivants : garde à l'hôpital 25 D et garde à domicile 15 D.

30 décembre Commerce extérieur : accroissement de 28,5% des exportations hors énergie pour les onze premiers mois de 1988. Sur cette période le déficit s'établit à 1,029 milliards de dinars et le taux de couverture est de 64%.

31 décembre Coopération : Examen de la coopération entre la Tunisie et la F.A.O. ; le Président Ben Ali a reçu, en présence du Premier Ministre, Amor Ben Ramdhane qui vient d'être nommé représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture à Rome.

Automobile : Un contrat a été signé avec Citroën pour l'acquisition de modèles AX, BX, CX et C 15, portant sur un total de 6000 véhicules.

2 janvier Urbanisme Ariana : Démarrage d'un grand projet d'assainissement d'un montant total de 4,1 milliards de dinars. Les premiers travaux débuteront en février et s'étendront sur 520 hectares. Cette opération entre dans le cadre du troisième projet d'assainissement du Grand Tunis.

4 janvier T.V. par satellite : Le quotidien "La Presse" revient sur le décret n° 88-2001 en date du 12 décembre 1988 fixant les conditions d'utilisation d'antennes satellites comme suit: l'exploitation et l'utilisation de ce genre de stations nécessitent l'homologation, l'agrément, une déclaration administrative et une autorisation. Une redevance de soixante dinars est exigée.

5 janvier Automobile : Peugeot a signé un contrat sur l'approvisionnement de la Tunisie en véhicules montés d'une valeur globale supérieure à 250 millions de francs et prévoit la livraison échelonnée sur cinq ans de 6000 véhicules particuliers et utilitaires. Ce contrat signé par Peugeot et son

partenaire tunisien la Stafim est ratifié par l'Office du Commerce de Tunisie. La part de Peugeot dans le parc automobile tunisien représente 40 %.

7 janvier Conseil Régional : De nouvelles mesures en faveur de la décentralisation ont été adoptées :

- le gouvernorat a désormais rang de collectivité publique avec autonomie financière et un budget annexe.
- le gouverneur sera Président du Conseil Régional, et les députés membres. Les décisions seront prises après consensus ou à défaut, à la majorité.
- le Conseil devra élaborer le plan de développement de la région et gèrera les crédits alloués par l'Etat.
- les permis de lotissement et les plans d'aménagement seraient du ressort du Conseil.

Santé : Examen en Conseil Interministériel des perspectives en matière de politique de santé.

9 janvier Presse : Parution du quotidien bilingue à dominante arabe "La Presse-soir".

10 janvier Défense : réforme du Service National : retour aux affectations individuelles et abandon du tirage au sort.

Agriculture : Une structure unifiée de développement sera mise en place dans chaque gouvernorat. Ceux de Gafsa, Kebili, Kairouan et Le Kef seront les premiers à en bénéficier.

11 janvier Caisse Générale de Compensation : Un plan de restructuration est mis en place pour remédier à un déficit qui devrait s'élever cette année à 170 MD, ce plan cherche à limiter l'intervention de la Caisse aux seuls produits sensibles et à augmenter progressivement les prix tout en préservant le pouvoir d'achat.

12 janvier Conseil des Ministres : Le Président Ben Ali demande aux membres du gouvernement un esprit d'initiative accru.

13 janvier Maghreb : Rencontres intermaghrébines : le Président Ben Ali a reçu successivement au Palais de Carthage les ministres marocains et mauritaniens des Affaires Etrangères.

Automobile : La Société WAG-Audi a obtenu le 3ème contrat d'importation après les firmes Citroën et Peugeot. Le contrat porte sur l'achat de 6000 véhicules de modèle Polo-Golf-Jetta et Audi 80.

Planning familial : A l'occasion de la journée d'ouverture du Conseil Supérieur de la Population, Baccouche a préconisé l'introduction du planning familial dans l'enseignement primaire et secondaire.

14 janvier Réunion des gouverneurs : Lors de cette réunion a été examinée la question de la décentralisation et de l'accroissement des prérogatives du gouvernement. On a appris à cette occasion que les plans de développement régionaux seront mis à l'étude dès le début de cette année.

16 janvier Diplomatie : Le Chef de l'Etat reçoit les vœux du Corps Diplomatique. Il adresse à cette occasion un plaidoyer pour la paix, la justice et la concorde.

Douanes : Le Président Ben Ali a présidé une séance de travail au cours de laquelle la rationalisation des services de douane a été abordée, cela afin de participer plus efficacement à la protection de l'économie tunisienne.

17 janvier Enseignement supérieur : Harmonisation des études et des examens entre les facultés de médecine tunisiennes.

Gouvernorat : Présidant la clôture de la réunion périodique des Gouverneurs, le Président Ben Ali, les a appelé à une complète neutralité et à une parfaite transparence.

Sursis militaire : Sur décision personnelle du Président Ben Ali, les certificats de sursis militaire ne seront plus exigés pour la constitution des dossiers administratifs.

Douanes : La Direction des douanes annonce dans un communiqué que Doureïd Ammar, fils de Habib Ammar Ministre d'Etat et conseiller auprès du Président de la République n'est pas compromis dans une affaire de trafic de marchandises, découverte l'automne dernier.

18 janvier Droits de l'homme : le jury français du Centre d'Etudes Politiques et de la Société présidé par Alain Poher a décerné au Président Ben Ali, le prix Louise-Michel "Démocratie et Droits de l'Homme" pour l'année 1988.

Tunisie-Libye : Réunion de la Haute commission de suivi de la coopération tuniso-libyenne.

Présidence : Taïeb Slim est nommé Conseiller auprès de la Présidence de la République.

19 janvier Automobile : La Régie Renault est le quatrième constructeur automobile à signer un contrat d'importation pour la Tunisie. Ce contrat porte sur quelque 4 600 véhicules: des "express", R5 et R21.

Syndicalisme : L'U.G.T.T. fête son 43ème anniversaire.

Langue arabe et émigration : Le Président Ben Ali a tenu à souligner l'importance qui devait être accordée à l'enseignement de la langue arabe auprès des communautés tunisiennes émigrées afin de mieux affermir leur "identité arabe et musulmane".

Union Nationale des Femmes Tunisiennes : Le Président Ben Ali a reçu le Dr Nazîha Mezhoud, Présidente de l'U.N.F.T. à propos de son Conseil National des 19 et 20 janvier.

Formation continue : L'Ecole Nationale des Ingénieurs de Tunis (E.N.I.T.) a célébré en présence du Ministre de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, Abdesslem M'Seddi, la sortie de la première promotion d'ingénieurs ayant bénéficié des cours du soir dispensés dans le cadre de la formation continue.

21 janvier Syndicats : Ouverture du troisième Congrès National de l'Union Générale Tunisienne des Etudiants (U.G.T.E.) qui appelle à l'Unification avec l'U.G.E.T., l'Union Générale des Etudiants Tunisiens.

Tunisie-Egypte : Entretien entre Boutros Ghali, Ministre d'Etat égyptien aux Affaires Etrangères et le Premier Ministre tunisien Hédi Baccouche, ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères tunisien Abdelhamid Escheikh.

22 janvier Mondial "90" : En match de qualification pour la prochaine coupe du monde de football, la Tunisie bat le Maroc par 2 buts à 1.

23 janvier Conférence : Boutros Ghali, Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte donne une conférence sur "l'O.U.A., vingt cinq ans après", au siège de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

24 janvier Grand Maghreb : Clôture de la troisième session de la Commission Maghrébine tenue les 23 et 24 janvier 1989 à Tunis.

24-25 janvier Tunisie-Libye : Ismaïl Khéïl, gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et Mohamed Zarrouk Rejeb, Gouverneur de la Banque Centrale de Libye tentent d'aplanir les litiges financiers entre les deux pays.

25 janvier Tunisie-Koweït : Les deux pays envisagent le développement des relations de coopération dans le domaine de l'enseignement religieux.

Droits de l'Homme : Alain Poher, Président du Sénat Français et Président d'honneur de "Club Louise-Michel", et Janette Brutelle-Duba, Présidente-fondatrice du "Club Louise-Michel" remettent au Président Ben Ali, le Prix "Démocratie et Droits de l'Homme".

23-31 janvier Médiation : Le siège de la Ligue des Etats Arabes a été au centre d'une réunion d'un comité de bons offices concernant la crise libanaise. Le Ministre koweïtien des affaires étrangères et Président du Comité ministériel de bons offices, Cheikh Sabah El-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, le Ministre tunisien des affaires étrangères Abdelhamid Escheikh et le Secrétaire de la Ligue Arabe, Chedli Klibi, tentent d'amorcer une solution à la crise constitutionnelle libanaise en favorisant le rapprochement des points de vue du Président de la Chambre des Députés libanais, Hussein Al-Husseini, du Premier Ministre, par intérim, Selim Al-Hoss et du Chef du Gouvernement militaire, le Général Michel Aoun, tous présents à Tunis.

LA PREPARATION DES ETATS GENERAUX, UNE ASPIRATION : TRANSFORMER UN MONDE

Pourquoi les Etats Généraux ont-ils été convoqués par Louis XVI, quelles espérances, quels conflits cette convocation a-t-elle fait naître ? Difficile de répondre à ces questions de façon succincte sans simplifier à outrance une situation, celle des années 1780, aboutissement de décennies de crises, tant politiques, qu'économiques ou même religieuses.

A cette époque l'appareil étatique était défaillant, le déficit du budget semblait insurmontable (en 1788 il s'élevait à 126 millions de livres soit 20% des dépenses). Les emprunts levés par Necker, Calonne, de Brienne, successifs Directeurs Généraux des finances, contribuaient plus à endetter le Trésor Royal qu'à combler le gouffre. Inflation, pénuries étaient le lot quotidien d'une population confrontée à de nouvelles aspirations. Louis XVI, devant une situation devenue insoutenable, dut se résoudre, malgré les pressions de la cour, à convoquer les Etats Généraux le 8 août 1788, ce qui n'avait pas été fait depuis 1614.

Cette convocation souleva espoirs et passions, les effectifs du Tiers Etat seraient-ils doublés, les votes s'effectueraient-ils par Etat ou par tête ? Le 21 septembre 1788, le Parlement de Paris prit un arrêt aux termes duquel les Etats Généraux seraient "régulièrement convoqués et composés suivant la forme observée en 1614" donc sans doublement du Tiers ni vote par tête. Le débat se radicalisa alors et les revendications se firent plus politiques : égalité civile, judiciaire et fiscale, libertés essentielles, gouvernement représentatif.

Le Parlement de Paris revint sur sa décision le 5 décembre et accepta le doublement du Tiers, sans toutefois se prononcer sur le vote par tête. Les lettres de convocation et le règlement électoral furent publiés le 24 janvier 1789. Le baillage ou la sénéchaussée formaient la circonscription. Les trois Etats s'y réunirent en Assemblée qui élurent des députés à envoyer à Paris au mois de mai.

Toutes ces assemblées rédigèrent des cahiers de doléances qui, aujourd'hui au nombre de 60 000, représentent une richesse historique exemplaire, reflet d'une société à un temps donné, société confrontée à une crise profonde, traversée par de nombreux courants novateurs issus des "Lumières", reflet pour les campagnes de siècles de sclérose et de soumission féodale.

Tout le système politique, économique et social fut analysé, critiqué, rebâti, en province aussi bien qu'à Paris. A Arras, ce fut l'"Appel à la Nation artésienne" de Robespierre ; l'"Avis aux bons Normands" de Thouret à Rouen ; à Aix, l'"Appel à la nation provençale" de Mirabeau. A Paris, Sieyès, déjà connu par son "Essai sur les privilèges", publia en janvier 1789 sa brochure "Qu'est-ce que le Tiers Etat ?" dont ont été extraits pour la postérité les mots suivants : "Qu'est-ce que le Tiers Etat ? Tout. Qu'a-il été jusqu'à présent ? Rien. Que demande-t-il ? A devenir quelque chose." Tel était en effet le véritable enjeu de la préparation des Etats Généraux. Plus qu'une simple péripétie politique et législative, il s'agissait avant tout autre chose de la transformation d'un monde.

L'Histoire de la Révolution Française de Jules Michelet : une place à part.

Le spectacle d'Eric Chartier "Entrez dans la Révolution" donné le 14 janvier au Teatro, aura été l'occasion de bien appréhender la richesse, le foisonnement et l'engagement de l'oeuvre de Jules Michelet.

Cette "Histoire de la Révolution Française", occupe une place particulière. En effet, stylistiquement dans son temps, le XIX^e siècle, elle est la seule de toute l'historiographie de la période révolutionnaire à être authentiquement "révolutionnaire" puisque Jules Michelet la conçut grâce aux témoignages des contemporains, dont en premier lieu son père. Il déclara même à la mort de celui-ci - mort qui survint alors qu'il rédigeait le 1^{er} tome - : "J'ai perdu celui qui si souvent me conta la Révolution. Lorsque cela m'est arrivé, j'étais au pied de la Bastille, je prenais la forteresse... Ce coup m'est venu, imprévu, comme une balle de la Bastille".

Lyrique, le texte est également extrêmement militant. Déçu par l'échec de la Révolution de 1830 pour laquelle il s'était enthousiasmé, il fallait par ce travail porter témoignage, faire "oeuvre de salut public" en permettant aux derniers survivants de témoigner, de ranimer une flamme mise à mal par la Restauration, puis la Monarchie de Juillet. Il cessa, entre 1847 et 1853, de travailler à son "Histoire de France" qu'il avait entamée en 1830, pensant que les événements de cette année-là avaient clos un cycle émancipateur, entamé en 1789, plaçant la France sur la voie de la liberté et de la démocratie.

Au moment de se lancer dans cette oeuvre militante, il se trouvait dans un contexte idéal. En poste aux Archives sous la tutelle de Daunou, vétéran de la convention, il avait sous ses ordres le propre fils de Danton.

Il put ainsi penser et rédiger une oeuvre destinée à sauver la République abattue malgré les Révolutions de 1830 et 1848. Il la destinait essentiellement aux générations montantes afin qu'elles retrouvent l'esprit de 1789 et puissent faire face au regain du conservatisme.

Pour l'historiographie actuelle cette histoire reste primordiale, elle nous apporte des témoignages directs mais aussi rend compte de l'humeur, de l'état d'esprit des trois ou quatre décennies qui suivirent 1789. Elle témoigne en fait de la lutte qui opposa tout au long du XIX^e siècle Républicains et Royalistes, Progressistes et Conservateurs.

1789 : une chronologie des événements couvrants

4 février 100 représentants de Bretagne et de Provence viennent plaider auprès du Roi la cause du Tiers Etat.

5 février On danse dans les rues à la lecture du décret de convocation des Etats Généraux.

10 février Arrêt du Parlement de Paris bloquant le prix du pain.

11 février Mirabeau publie son appel "A la Nation Provençale".

25 février Arrêt du Conseil du Roi contre les brochures imprimées sans permission et les réunions politiques.

AUTOUR DE MICHELET

* MICHELET (Claude). - Histoire de la Révolution française. - Paris : Laffont, 1979. - (Coll. Bouquins).

* TOCQUEVILLE (Alexis de). - L'Ancien Régime et la Révolution. - Paris : Laffont, 1986. - (Coll. Bouquins).

* Le Magazine Littéraire n° 258, Octobre 1988 : La Révolution Française.

* FURET (François). - La Gauche et la révolution au milieu du XIX^e siècle. - Paris : Hachette, 1986.

* OZOUF (Mona). - L'Ecole de la France, essai sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement. - Paris : NRF Gallimard, 1984. - (Bibliothèque des histoires).

CONFERENCE DE GILLES KEPEL LES BANLIEUES DE L'ISLAM

Gilles Kepel, enseignant à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris s'est penché sur la question du réveil de l'Islam en France durant les quinze dernières années pour en déceler les caractéristiques et les enjeux.

Se basant sur la rigoureuse enquête menée conjointement par la Fondation Nationale des Sciences Politiques et le Centre National de la Recherche Scientifique, Gilles Kepel entame son travail par une réflexion sur un paradoxe : entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, les lieux de prière sont passés d'une poignée à près de mille, et les associations d'immigrés ont atteint près de 700 ; pendant ce même temps, le nombre des musulmans n'a pas augmenté en France.

Pourquoi cette croissance ? Que signifie-t-elle en termes de mutations au sein de la société française ? Quel en est le révélateur ? Autant de questions auxquelles le chercheur tente d'apporter des éléments de réponse. 1974 est une date clé dans cette réflexion ; elle voit l'obsolescence du modèle de "noria migratoire" et laisse place à un large mouvement de sédentarisation, favorisée par un effet pervers de la circulaire du 5 juillet restreignant l'immigration légale de la main d'oeuvre étrangère dans une période de crise économique.

Le chômage et la déstabilisation sociale qu'il induit vient dans ce contexte de sédentarisation croissante précipiter l'expression d'une demande d'Islam en tant que quête de nouveaux pères.

Trois lieux vont se trouver alors à l'avant-scène du développement de l'Islam en France : les foyers de travailleurs immigrés (SONACOTRA), les usines et les cités H.L.M.

* En 1975, la grève des loyers dans les foyers "Sonacotra" et sa transformation en un grand mouvement revendicatif d'immigrés aidé et dirigé par l'extrême-gauche maoïste devenaient suffisamment préoccupantes pour que les directeurs de ces foyers prennent l'initiative de favoriser le développement de l'Islam et de lieux de culte pour aider à l'émergence de nouveaux interlocuteurs et contourner les syndicats d'extrême gauche.

* On observe ce même phénomène dans les usines (Renault-Billancourt), l'idée maîtresse étant pour le patronat, de trouver d'autres interlocuteurs que la C.G.T. pour la résolution des conflits au sein de l'entreprise. Des salles étaient consacrées au culte et le contrôle de l'Islam devenait, dans l'entreprise française, un enjeu de taille.

* Troisième lieu d'émergence, la cité H.L.M. voit, tout autant que l'usine ou le foyer, l'ouverture de salles de prière comme tentative des organismes de gestion des H.L.M. de contrôler quelque peu l'agitation sociale et le désarroi de la jeunesse après l'échec d'associations et d'expériences culturelles.

Ainsi, pour Gilles Kepel, la multiplication des lieux de cultes et des mosquées en France a été suscitée par les officiels français mais répondait néanmoins à un besoin réel dans la population immigrée. Cette "demande d'Islam" trouvait pour principal écho, jusqu'à la fin des années 1970, les "djamaat al tabligh" qui sont parvenues à créer un sentiment communautaire assez fort en prônant l'imitation du Prophète.

A partir de 1980, des acteurs nouveaux et étrangers entrent en scène, tant séoudiens, iraniens ou algériens pour n'en citer que quelques uns qui, par leur financement, par leurs acquisitions de terrains, par la construction de mosquées, en demandant notamment aux municipalités des permis de construire, font passer à l'Islam un cap de visibilité.

Les négociations avec les municipalités sont d'autant plus sensibles que la révolution khomeïniste entretient la confusion dans l'esprit des électeurs qui observent quotidiennement à la télévision les méfaits des luttes intestines des groupes iraniens rivaux installés en France.

Pour leur part, les gouvernements maghrébins voient d'un mauvais oeil cette fécondation de leurs concitoyens avec un Islam qu'ils redoutent, dans l'éventualité de leur retour au pays.

Tout cela, souligne Gilles Kepel, va faire de l'Islam une sorte de nébuleuse, renforcée par l'absence de corps fédérateur, contrairement aux deux autres religions monothéistes. Même la Grande Mosquée de Paris, qui date pourtant de la fin de la seconde guerre mondiale n'a jamais réussi à attirer et à représenter l'ensemble des croyants installés en France ; ses liens avec Alger, la faisant entrer périodiquement en conflit avec les gouvernements arabes qui lui déniaient toute représentativité.

Que nous réserve l'avenir immédiat ? Pour Gilles Kepel "on va sans doute vers une institutionnalisation de l'Islam en France", mais la compétition pour en être le représentant va s'exacerber.

La France va non seulement devoir résoudre le problème de l'identification d'interlocuteurs représentatifs, mais aussi répondre à l'attente d'intégration ou d'insertion de la population immigrée en France, en dépit de l'âpreté des débats qui, sur ce sujet, traversent la communauté maghrébine.

Il n'en demeure pas moins vrai que, pour Gilles Kepel, l'Islam en France est un fait que l'on ne peut, désormais, plus occulter.

A. F.

CDTM, 17 janvier 1989

BIBLIOGRAPHIE DE GILLES KEPEL

- * *Le Prophète et le Pharaon : les mouvements islamistes dans l'Egypte contemporaine.* - Paris : la Découverte, 1984. - 256 p.
- * *Les Banlieues de l'Islam : naissance d'une religion en France.* - Paris : Seuil, 1987. - 425 p.
- * *Les Musulmans dans la société française.* - Paris : Presses de la F.N.S.P., 1988.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN FEVRIER

CONFERENCES ET RENCONTRES DU C.D.T.M.

Mardi 7

Roland DESNEE, Directeur de la Revue Dix-huitième siècle, Secrétaire de la Société Internationale d'étude du 18^e siècle, Membre du Comité scientifique de la Mission du Bicentenaire.
La Révolution Française et la franc-maçonnerie.

Vendredi 17

Luc BARBULESCO, Chercheur en sciences politiques - C.N.R.S., auteur de "L'Islam en questions" (Paris, Grasset, 1986).
Les références religieuses de certaines politiques économiques (Egypte-Tunisie) ou Sidi Marzouk agit-il en banquier?

Mercredi 22

Yadh BEN ACHOUR, Professeur de droit à l'Université de Tunis, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales.
Droit et culture : vers une idéologie minimale de la modernité.

Lundi 27

Christiane VEAUUVY, chercheur au C.N.R.S., Institut de Recherche sur les Sociétés Contemporaines (CHRYSEIS) à Paris.
Les Saint-Simoniennes en deçà du miroir de l'imaginaire jacobin : pratiques culturelles et politiques dans la France du 19^e siècle.

(Toutes les conférences ont lieu à 18h15 à la Bibliothèque Charles-De-Gaulle, 22, Av. de Paris, tél. 245.508).

GEORGES SCHEHADE

XI

*Ce n'est pas des mots pour rien ce poème
Ce n'est pas un chant pour personne cette mélancolie
Voici l'automne et ses froides étoiles
Il reste assez de vent pour s'enfuir
L'oiseau d'Afrique demande l'heure
Mais la mer est loin comme un voyage
Et les pays se perdent dans les pays
- Ecoute à travers les ramures
Le bruit doré d'un arbre qui meurt*

XVII

*Ni l'espérance ni la fortune
Mais la petite fleur desséchée dans un livre
Dont il reste seulement la cendre d'amour*

*- Comment mourir
Quand on peut encore rêver*

A L'AFFICHE

* ANTONIO GRAMSCI *

Un colloque sur "Gramsci et la Culture" sera organisé par l'Institut Supérieur d'Animation Culturelle (I.S.A.C.) et l'Institut Culturel Italien, en collaboration avec la Faculté des Lettres, les revues "Outrouhat" et "Al-Tariq el Jedid", l'Institut Gramsci de Rome et le C.D.T.M. Il se tiendra à l'I.S.A.C. du 24 au 26 février.

* LEON L'AFRICAIN *

Amin Maalouf, rendu célèbre par son ouvrage sur "Les Croisades vues par les arabes", puis par la biographie romancée de "Léon l'Africain", connaît actuellement un large succès international avec la publication de "Samarcande".

Il sera à Tunis du 20 au 27 février et nous parlera de son oeuvre à la Bibliothèque Charles-De-Gaulle le Mardi 21 février à 18h15.

POUR INFORMATION

* LETTRE INTERNATIONALE *

Cette excellente revue littéraire qui paraît simultanément à Paris, Berlin, Rome et Madrid, consacre dans son dernier numéro (n° 19 Hiver 88-89), un riche dossier sur les "Thèmes arabes" avec des nouvelles de Naguib Mahfouz et Tayeb Salih, des essais d'Anton Shammas et de Gilles Kepel, un texte de Juan Coytisololo sur la "Citité des morts" du Caire, des poèmes de Mahmoud Darwich, Mohammed Ben is, Semlh Al Kacim, Mohammed Al-Magout... et bien d'autres textes encore.

* GEORGES SCHEHADE *

"Poète qui l'est plus ? Poète qui l'est mieux ?... Poète jusqu'à se perdre lui-même dans le poème qui l'engendre", disait de lui Saint-John Perse.

Poète et dramaturge libanais, ardent défenseur de la francophonie, Georges Schehadé décédait à Paris le 17 janvier dernier. Il était notamment l'auteur de "M. Bob'le" et "L'Emigré de Brisbane" édités chez Gallimard.

* INFORMATION ET TECHNOLOGIE *

Le deuxième colloque arabe sur l'information, traitant des "Technologies de l'Information et des Télécommunications dans le Monde Arabe : les défis de l'avenir" vient de se tenir à Tunis, du 18 au 21 janvier 1989.

Ce colloque était organisé par la Fédération Arabe pour les Bibliothèques et l'Information, avec la participation de l'A.L.E.C.S.O. et du C.E.R.O.M.D.I. de Zaghouan.

Pour recevoir régulièrement "Correspondances", écrivez-nous :

Publication C.D.T.M. Anthony FINAN
22, Av. de Paris TUNIS 1000 R.P.
(245.508)